

Certificat d'alimentarité – carton compact blanc

Fait le 20 février 2017.

Document téléchargeable sur www.budelli.fr/telechargements

Notre fournisseur de cartons (numfour136) atteste sur l'honneur que la marchandise suivante :

Carton compact blanc accurate (1:2:176) 305g/m² 520μ

est (sont) produite(s) selon les spécifications techniques légales et répond(ent), lorsqu'elle(s) est (sont) utilisée(s) en conformité avec ses (leurs) caractéristiques techniques, au Code concernant les Produits Alimentaires et les Matières Fourragères – LFGB de la République fédérale d'Allemagne, dans la version de la notification du 3 Juin 2013 (BGBl. I p. 1426), modifié par l' article 4 paragraphe 19 de la loi du 18 Juillet 2016 (BGBl. I p. 1666), plus particulièrement par les articles 30 et 31.

Cette (ces) qualité(s) de carton est (sont) également conforme(s) à la recommandation 36 des "papiers et cartons en contact alimentaire direct" du "Bundesinstitut für Risikobewertung", notification 34, journal officiel 10, 14 (1967), y compris la 220e notification, Journal officiel de la santé (Bundesgesundheitsblatt) 59, 1365- 1368, état du 1 Juillet 2016 dans la mesure où elle(s) est (sont) utilisée(s) en contact direct avec des denrées alimentaires secs et gras. Nous ne pouvons donner aucun commentaire sur la compatibilité technique du produit emballé.

De plus cette (ces) qualité(s) de carton est (sont) conforme(s) à la résolution du Conseil de l'Europe AP (2002) 1 des "papiers et cartons en contact alimentaire direct" datée du 17.09.2002, alors qu'en lieu et place du doc. techn.1 qui n'est pas encore en vigueur, la liste évaluée du matériel auxiliaire de fabrication de la recommandation 36 du "BfR" allemand à été prise en compte.

La (les) qualité(s) mentionnée(s) dans ce document correspond(ent) aussi aux réglementations autrichiennes et plus particulièrement au l'emballage alimentaire (LMSVG du 20.01.2006, BGBl. I No. 13/2006).

Les critères du décret (EU) N° 1935/2004 du parlement européen et du Conseil en date du 27.10.2004 ainsi que du décret (EU) N° 2023/2006 du parlement européen et du Conseil en date du 22.12.2006 sur les matériaux et objets amenés à être en contact avec les aliments sont ainsi remplis.

Son usine est soumise à des directives et des procédés de production très strictes, et dispose d'un système de management qualité pour la norme ISO 9001 (depuis 1996) et d'un système de management concernant l'hygiène pour la norme EN 15593 et INREKA-HACCP-Standard (depuis 2002). L'analyse des dangers et l'évaluation des risques, fait partie de façon élémentaire de son management et assure ainsi une production d'emballage alimentaire équivalente et régulière.

Ce certificat s'applique pour des livraisons jusqu'au 31 décembre 2017, en dehors de toute modification importante des réglementations.

Ce document est créé par un système électronique.

Sous réserve de modification de la part de notre fournisseur, ou de changement de fournisseur.

Les Cartonnages d'Anet - 19 rue Hubert Baraine - 28260 Anet – France

www.budelli.fr